

CONSEIL REGIONAL

9 avril 2021

DELIBERATION

Désignations au sein des organismes extérieurs

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 16 mars 2021, s'est réuni le vendredi 9 avril 2021, au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (en visioconférence), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Éric BERROCHE (en visioconférence l'après-midi), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS (en visioconférence le matin), Madame Georgette BREARD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre BRETEAU (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegan BUI (en visioconférence le matin), Monsieur Thierry BURLLOT (en visioconférence), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (en visioconférence le matin), Monsieur André CROCQ (en visioconférence le matin), Madame Delphine DAVID (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Gérard DE MELLON (jusqu'à 17h10), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (en visioconférence), Madame Laurence DUFFAUD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN (à partir de 14h), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée puis présente à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (en visioconférence), Monsieur Karim GHACHEM (en visioconférence le matin), Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence le matin), Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence le matin), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre KARLESKIND (en visioconférence le matin), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (en visioconférence), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 12h45 puis pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA pour l'après-midi), Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Léna LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIALHES (en visioconférence), Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence l'après-midi, jusqu'à 16h), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT (en visioconférence l'après-midi), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES (en visioconférence le matin), Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (en visioconférence l'après-midi), Madame Hind SAOUD (en

visioconférence l'après-midi), Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAS (en visioconférence), Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD (en visioconférence) Madame Anne VANEECLOO (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle VIGOUROUX (en visioconférence), Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

Avaient donné pouvoir : Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA pour l'après-midi), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER).

Etait excusé : Monsieur Patrick LE DIFFON.

Etait absent : Monsieur Bertrand PLOUVIER.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20_DAJCP_SA_05 du 18 décembre 2020, sur les désignations au sein des organismes extérieurs,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional,

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(A l'unanimité)

- De procéder aux désignations dans les organismes extérieurs par un vote à mains levées.

DESIGNE

(A l'unanimité)

- Les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs indiqués dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD